

DEC211771INSHS

Décision portant renouvellement de la Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'unité « Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" » est renouvelée pour une durée de cinq ans selon les modalités ci-après et porte désormais le code UAR2035.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Occitanie Est

Directeur par intérim : M. Frédéric ROUSSEAU, professeur à l'Université Paul Valéry Montpellier

Tutelles principales : CNRS, Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier

Tutelles secondaires : IRD, CIRAD

Sections : 37, 39

**Article 2 :**

Le mandat du directeur par intérim mentionné à l'article 1 porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 MAI 2021**



Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC211422INSHS

**Décision portant renouvellement de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSH-T)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'unité « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSH-T) » est renouvelée pour une durée de deux ans selon les modalités ci-après et porte le désormais le code UAR3414.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Occitanie Ouest

UAR3414

Directeur : M. Pascal GAILLARD, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Directeur adjoint : M. Jérôme FERRET, maître de conférences à l'EHESS

Directeur adjoint : M. Philippe TERRAL, maître de conférences à l'Université Toulouse Paul Sabatier

Tutelles principales : CNRS, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Sections : 34, 37, 39, 40

**Article 2 :**

Le mandat du directeur et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour la durée de l'unité.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**19 AVR. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC211544INSHS

Décision portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 5115 intitulée Les Afriques dans le monde

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des UMR et notamment de l'UMR n° 5115 intitulée Les Afriques dans le monde ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** la convention 2016-2021 signée entre l'Université de Bordeaux et le CNRS ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

À compter du 23 mars 2021, les dispositions relatives aux établissements tutelles de l'UMR5115 intitulée *Les Afriques dans le monde* sont modifiées comme suit :

- Tutelles principales : CNRS, Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux
- Tutelle secondaire : IRD.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 MAI 2021**



Le président - directeur général  
Antoine Petit

